

Protocole de gestion des comportements au service de garde

Dans le cas de problématique vécue avec un élève, nous appliquerons la procédure suivante :

1^{re} étape : Interventions éducatives

Les intervenants vont faire des rappels des comportements attendus à l'école et au service de garde et ils peuvent demander de pratiquer ledit comportement.

Les éducatrices vont aussi transmettre aux parents des billets de communication afin de les informer des problématiques vécues au service de garde au dîner ou en fin de journée. Nous vous invitons à en prendre connaissance, de signer le document et de le retourner au service de garde. Ainsi vous serez plus au courant de ce qui se passe avec votre enfant.

2^e étape : Interventions rééducatives

Lorsque les comportements ont lieu, les intervenants peuvent appliquer des conséquences logiques et immédiates comme le changement de place, le temps d'arrêt, la médiation ou le retrait temporaire du groupe. Ces conséquences seront indiquées sur le billet de communication.

3^e étape : Retrait interne

Dans le cas où l'élève pose des gestes d'agressivité ou de violence, d'impolitesse grave ou d'un grand manque de collaboration, l'élève sera retiré immédiatement pour la période en cours et/ou pour la période suivante. De même, si l'élève a des comportements de non-respect du code de vie à répétition, il pourrait être retiré du service de garde pour une ou plusieurs périodes.

4^e étape : Protocole individuel

Si la problématique perdure, il y aura une rencontre avec les parents, la technicienne du SDG et la direction afin de mettre en place un protocole individualisé. Ce protocole pourrait inclure un retrait du service de garde temporaire ou à plus long terme.